



Depuis le 6 Novembre 2018, à 15h35, Les femmes travaillent gratuitement.

A postes et compétences égales, selon les chiffres du secrétariat d'Etat Chargé de l'Egalité entre les hommes et les femmes, la différence de rémunération est de 9%

Qu'en est-il à la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes ... La différence de rémunération hommes/femmes est de 11,39% à fin 2017. (Source : bilan social CEBPL).



PROJET - BILAN SOCIAL 2017

2.3. L'évolution de la rémunération annuelle fixe théorique*

	Fin 2017	Fin 2016		Fin 2017	Fin 2016
En €	36 100	35 415	En €	36 100	35 415
A	21 147	21 009	Femmes	34 383	33 764
B	26 728	26 594	Hommes	38 302	37 533
C	24 938	22 078			
D	28 928	28 442			
E	26 986	24 648			
F	31 194	30 699			
G	34 112	33 246			
H	40 839	40 045			
I	49 336	48 544			
J	59 967	58 281			
K	74 533	72 777			
HC	94 609	107 106			

11,39%

La rémunération annuelle fixe théorique (rémunération de référence) de l'effectif CDI a augmenté de 1,9 % en moyenne au cours de l'année 2017 :
1,8 % pour les femmes,
2 % pour les hommes.

* Salariés en CDI non suspendu du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017, soit 2 748 collaborateurs.

**A travail égal, salaire égal :
C'est une revendication de SUD-SOLIDAIRES !**

Vos représentants Sud-Solidaires : Karine LE DIOURON – Valérie RAULT – Kris SOCKALINGUM – Hervé TESSIER – Dominique GUILLOUX – Jean Luc BOURGE – Fabien CLOIREC – Marie Hélène LUY – Mélissa DUTHOY